

Vos factures d'eau

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



GPS&O rappelle à l'ordre SAUR et SEFO

Cécile Zammit-Popescu, Présidente de GPS&O, a demandé à Gilles Lécole, Vice-Président délégué à l'eau et à l'assainissement, de convoquer sans délai les représentants de SAUR et de SEFO afin d'obtenir des explications sur les différents dysfonctionnements de leurs services clients et surtout des engagements pour répondre au mieux aux problèmes de facturations auxquels sont confrontés actuellement, de nombreux abonnés.

« J'ai placé les services de proximité au cœur de mon mandat. La distribution de l'eau en fait pleinement partie. Je déplore les dysfonctionnements actuels que les délégataires doivent résoudre dans les plus brefs délais en étudiant, au cas par cas, les situations litigieuses. »

A cette fin, Cécile Zammit-Popescu entend s'assurer que ces deux délégataires, qui distribuent l'eau aux habitants de 26 communes du territoire, respectent à la lettre les modalités prévues dans leur contrat de délégation de service, notamment :

- Leur devoir d'information vis-à-vis de leurs clients ;
- Une fréquence de facturation biannuelle et régulière, avec une relève des compteurs aux mois de novembre et mai, permettant un suivi de la consommation et une information plus lisible pour les habitants, les estimations ne devant être qu'exceptionnelles et jamais successives ;
- Un relevé annuel des consommations pour les abonnés mensualisés ;
- Le déploiement de la télérelève pour l'ensemble des abonnés afin de généraliser la facturation à la consommation réelle et limiter au maximum les estimations mais aussi alerter le particulier d'une fuite.

Pour faire face à l'urgence de la situation, elle leur demande également de suspendre toute relance et de mettre en place un dispositif d'accompagnement des abonnés pour traiter, dans la plus stricte application de la loi Warsmann*, les factures qui font l'objet de contestation et proposer des échéanciers de paiement si nécessaire.

Le Directeur de SEFO, s'est engagé à tout mettre en œuvre pour répondre point par point aux exigences de la Communauté urbaine, lors d'une réunion qui s'est tenue le 22 février dernier avec Gilles Lécole. Le rendez-vous avec le Directeur de SAUR est programmé le 1er mars.

**Loi Warsmann : prévoit le plafonnement de la facturation en cas de fuites non visibles et l'obligation d'être alerté par le délégataire en cas de surconsommation excessive.*

Infos pratiques

Besoin d'informations sur votre facturation en eau potable ? Contactez SEFO

sefo@sefo.fr

01 39 70 20 00 (disponible 24h/24)

Accueil physique : L'agence SEFO d'Aubergenville vous accueille du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Documents

[Télécharger le Communiqué de Presse](#)

Contact

SEFO

sefo@sefo.fr

01 39 70 20 00 (disponible 24h/24)